ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 36005

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les difficultés rencontrées par son département ministériel pour tenir ses engagements vis-à-vis des programmes d'actions humanitaires et d'aide au développement portés par les organisations non gouvernementales (ONG) et associations de solidarité internationale. En effet, comme pour 2003, l'année 2004 s'annonce extrêmement difficile en matière de financements publics pour les actions humanitaires et d'aide au développement portées par les ONG et les associations de solidarité internationale. Cette catastrophe annoncée tient, essentiellement, aux difficultés de son ministère à tenir ses engagements vis-à-vis de ces programmes. À ce jour, selon la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale, il ne resterait que 8 millions d'euros au ministère des affaires étrangères pour financer les projets de lutte contre la pauvreté des ONG dans les cinquante-quatre pays de la zone de solidarité prioritaire. C'est quatre fois moins qu'en 2001 et deux fois moins qu'en 2003. À cela s'ajoute une incapacité du ministère à tenir ses engagements passés. De nombreux projets approuvés en 2003 par l'administration n'ont toujours pas été payés, plaçant les associations dans des situations très difficiles, notamment en matière de trésorerie. Aujourd'hui, un grand nombre de programmes en cours sont arrêtés et de nouveaux projets sont annulés du fait de cette carence. L'existence même de dizaines d'associations est mise en péril ; certaines ont déjà dû licencier du personnel. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que le Gouvernement soit en mesure de tenir ses engagements vis-à-vis des projets portés par les associations de solidarité internationale et quelles mesures il envisage afin qu'aucun crédit, voté par le Parlement, ne soit ni gelé ni annulé.

Texte de la réponse

Les difficultés rencontrées par ce département ministériel pour tenir ses engagements vis-à-vis des programmes d'actions humanitaires et d'aide au développement portés par les organisations non gouvernementales (ONG) et associations de solidarité internationale sont inhérentes au « décrochement » intervenu dès 2000 des crédits de paiement (CP) du fonds de solidarité prioritaire (FSP) par rapport aux enveloppes des autorisations de programme (AP) antérieures. Sur la période 1999-2004, les crédits de paiement alloués se situent constamment en dessous des besoins. Si l'on compare la progression des enveloppes de projets acceptés, celle des besoins de CP et les montants de crédits annuels alloués, on constate un déficit « mécanique » qui s'élève à plus de 148 MEUR. Face à l'ampleur de la crise, les services concernés du département se sont employés à obtenir une rallonge substantielle de crédits de paiement pour l'exercice en cours. Cette solution a été entérinée par le conseil restreint du 10 mars 2004. L'abondement de 50 MEUR des crédits de paiement du FSP décidé permet d'avancer un rattrapage. Priorité a été donnée aux ONG pour bénéficier de ces crédits supplémentaires. Le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie a reçu le 12 mars une délégation du collectif d'ONG Coordination Sud et annoncé qu'il n'y aurait en 2004 ni gel ni annulation de crédits de report sur l'APD, ce qui devrait assurer un niveau convenable des crédits inscrits au chapitre 42.13 (volontariat, coopération décentralisée, ONG hors ZSP et transversal). Le ministre délégué a reçu le 4 mai le président de Coordination Sud et l'a informé que 14 millions d'euros supplémentaires seraient affectés pour le paiement, dans

les prochaines semaines, des subventions attendues par les ONG au titre du FSP. Le ministre délégué a également indiqué que le prochain comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) étudierait les premières propositions sur les outils et méthodes qui devront être utilisés pour atteindre l'objectif d'une APD de 0,5 % du PIB en 2007, alors que le poids des allègements de dette se réduira. Les représentants des ONG sont conviés à participer à un groupe de travail préparatoire du CICID. À moyen terme, le ministère des affaires étrangères s'attachera à obtenir, d'une part, que l'enveloppe de crédits de paiement du FSP soit en cohérence avec l'encours des autorisations de programme des exercices antérieurs et, d'autre part, que le « rattrapage » des crédits de paiement manquant pour achever les projets en cours se poursuive.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Brard
Circonscription : Seine-Saint-Denis (7e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 36005
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1930
Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4660